

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21330108800018

POSTE COMPTABLE : SGC de Coutras

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : BUDGET COMMUNAL M14 (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	20
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	21
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	25
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	26
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	27
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	28
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	29
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	30
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	31
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	32
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	35
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	36
C3.2 - Liste des établissements publics créés	37
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	38
D2 - Arrêté et signatures	39

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 33108	COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE BUDGET COMMUNAL M14	CA 2022
----------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	3 216
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	43
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
1 583 626,00	2 427 378,00	485,92	895,39

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	984,53	770,00
2	Produit des impositions directes/population	485,73	398,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 138,93	914,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	160,85	316,00
5	Encours de dette/population	111,32	663,00
6	DGF/population	237,72	148,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	58,99 %	51,93 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	89,61 %	87,52 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	14,12 %	34,57 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	9,77 %	72,53 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 3 199 509,03	G 3 662 790,14
	Section d'investissement	B 640 640,84	H 1 413 862,40

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 199 000,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 838 348,18 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		=	=
TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	4 678 498,05	= G+H+I+J 5 275 652,54

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 974 816,01	L 877 836,11
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 974 816,01	= K+L 877 836,11

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 3 199 509,03	= G+I+K 3 861 790,14
	Section d'investissement	= B+D+F 2 453 805,03	= H+J+L 2 291 698,51
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 5 653 314,06	= G+H+I+J+K+L 6 153 488,65

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 974 816,01	L 877 836,11
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	877 836,11
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE - BUDGET COMMUNAL M14 - CA - 2022

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	974 816,01	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 072 460,00	982 891,78	0,00	0,00	89 568,22
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 871 130,00	1 867 691,27	0,00	0,00	3 438,73
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	366 550,00	303 138,66	0,00	0,00	63 411,34
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 310 140,00	3 153 721,71	0,00	0,00	156 418,29
66	Charges financières	17 810,00	10 335,01	0,00	0,00	7 474,99
67	Charges exceptionnelles	4 310,00	2 197,20	0,00	0,00	2 112,80
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	19 420,00	0,00			19 420,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 351 680,00	3 166 253,92	0,00	0,00	185 426,08
023	Virement à la section d'investissement (2)	629 030,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	34 000,00	33 255,11			744,89
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		663 030,00	33 255,11			629 774,89
TOTAL		4 014 710,00	3 199 509,03	0,00	0,00	815 200,97
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	50 000,00	31 847,79	0,00	0,00	18 152,21
70	Produits services, domaine et ventes div	176 350,00	141 754,00	0,00	0,00	34 596,00
73	Impôts et taxes	2 355 130,00	2 386 803,57	0,00	0,00	-31 673,57
74	Dotations et participations	1 161 020,00	1 017 460,13	0,00	0,00	143 559,87
75	Autres produits de gestion courante	70 610,00	77 363,07	0,00	0,00	-6 753,07
Total des recettes de gestion courante		3 813 110,00	3 655 228,56	0,00	0,00	157 881,44
76	Produits financiers	300,00	18,49	0,00	0,00	281,51
77	Produits exceptionnels	2 300,00	7 543,09	0,00	0,00	-5 243,09
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 815 710,00	3 662 790,14	0,00	0,00	152 919,86
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		3 815 710,00	3 662 790,14	0,00	0,00	152 919,86
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 199 000,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 500,00	0,00	0,00	10 500,00
204	Subventions d'équipement versées	5 600,00	5 556,12	0,00	43,88
21	Immobilisations corporelles	2 121 699,45	517 303,93	974 816,01	629 579,51
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 137 799,45	522 860,05	974 816,01	640 123,39
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	120 000,00	116 080,79	0,00	3 919,21
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	1 700,00	1 700,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00			
	Total des dépenses financières	141 700,00	117 780,79	0,00	23 919,21
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 279 499,45	640 640,84	974 816,01	664 042,60
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	2 279 499,45	640 640,84	974 816,01	664 042,60
	Pour information				
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	(2) 838 348,18			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 318 428,78	294 054,56	877 836,11	146 538,11
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	300 000,05	300 000,00	0,00	0,05
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 618 428,83	594 054,56	877 836,11	146 538,16
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	288 015,00	269 593,93	0,00	18 421,07
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	516 958,80	516 958,80	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	31 415,00		0,00	
	Total des recettes financières	836 388,80	786 552,73	0,00	49 836,07
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 454 817,63	1 380 607,29	877 836,11	196 374,23
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	629 030,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	34 000,00	33 255,11		744,89
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	663 030,00	33 255,11		629 774,89
	TOTAL	3 117 847,63	1 413 862,40	877 836,11	826 149,12

COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE - BUDGET COMMUNAL M14 - CA - 2022

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	982 891,78		982 891,78
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 867 691,27		1 867 691,27
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	303 138,66		303 138,66
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	10 335,01	0,00	10 335,01
67	Charges exceptionnelles	2 197,20	0,00	2 197,20
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	33 255,11	33 255,11
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		3 166 253,92	33 255,11	3 199 509,03
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	116 080,79	0,00	116 080,79
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	5 556,12	0,00	5 556,12
21	Immobilisations corporelles (6)	517 303,93	0,00	517 303,93
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 700,00	0,00	1 700,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		640 640,84	0,00	640 640,84
Pour information				838 348,18
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				838 348,18

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	31 847,79		31 847,79
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	141 754,00		141 754,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 386 803,57		2 386 803,57
74	Dotations et participations	1 017 460,13		1 017 460,13
75	Autres produits de gestion courante	77 363,07	0,00	77 363,07
76	Produits financiers	18,49	0,00	18,49
77	Produits exceptionnels	7 543,09	0,00	7 543,09
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 662 790,14	0,00	3 662 790,14
Pour information				199 000,00
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	269 593,93	0,00	269 593,93
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	516 958,80		516 958,80
13	Subventions d'investissement	294 054,56	0,00	294 054,56
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	300 000,00	0,00	300 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		33 255,11	33 255,11
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		1 380 607,29	33 255,11	1 413 862,40
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 072 460,00	982 891,78	0,00	0,00	89 568,22
60611	Eau et assainissement	40 500,00	37 454,30	0,00	0,00	3 045,70
60612	Energie - Electricité	156 880,00	144 348,12	0,00	0,00	12 531,88
60613	Chauffage urbain	68 000,00	53 175,21	0,00	0,00	14 824,79
60622	Carburants	15 000,00	13 901,93	0,00	0,00	1 098,07
60623	Alimentation	70 000,00	76 160,50	0,00	0,00	-6 160,50
60628	Autres fournitures non stockées	3 200,00	3 193,53	0,00	0,00	6,47
60631	Fournitures d'entretien	16 520,00	16 230,51	0,00	0,00	289,49
60632	Fournitures de petit équipement	35 530,00	42 961,49	0,00	0,00	-7 431,49
60633	Fournitures de voirie	7 500,00	7 614,82	0,00	0,00	-114,82
60636	Vêtements de travail	11 000,00	12 412,15	0,00	0,00	-1 412,15
6064	Fournitures administratives	7 000,00	8 163,91	0,00	0,00	-1 163,91
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	15 020,00	9 582,78	0,00	0,00	5 437,22
6067	Fournitures scolaires	15 100,00	16 557,00	0,00	0,00	-1 457,00
611	Contrats de prestations de services	800,00	952,86	0,00	0,00	-152,86
6132	Locations immobilières	3 000,00	2 998,00	0,00	0,00	2,00
6135	Locations mobilières	42 300,00	44 160,89	0,00	0,00	-1 860,89
61521	Entretien terrains	360,00	15,00	0,00	0,00	345,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	33 320,00	29 794,03	0,00	0,00	3 525,97
615231	Entretien, réparations voiries	59 120,00	57 206,73	0,00	0,00	1 913,27
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	3 384,54	0,00	0,00	-3 384,54
61551	Entretien matériel roulant	8 700,00	5 929,47	0,00	0,00	2 770,53
61558	Entretien autres biens mobiliers	9 500,00	10 639,73	0,00	0,00	-1 139,73
6156	Maintenance	42 650,00	38 160,85	0,00	0,00	4 489,15
6161	Multirisques	26 900,00	26 003,82	0,00	0,00	896,18
6182	Documentation générale et technique	3 030,00	3 289,00	0,00	0,00	-259,00
6184	Versements à des organismes de formation	8 340,00	6 303,83	0,00	0,00	2 036,17
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	110,00	0,00	0,00	0,00	110,00
6226	Honoraires	133 860,00	100 307,11	0,00	0,00	33 552,89
6228	Divers	0,00	41,20	0,00	0,00	-41,20
6231	Annonces et insertions	2 000,00	1 992,00	0,00	0,00	8,00
6232	Fêtes et cérémonies	88 950,00	77 797,18	0,00	0,00	11 152,82
6236	Catalogues et imprimés	0,00	229,92	0,00	0,00	-229,92
6237	Publications	19 850,00	14 182,68	0,00	0,00	5 667,32
6238	Divers	70,00	71,64	0,00	0,00	-1,64
6247	Transports collectifs	5 550,00	5 484,00	0,00	0,00	66,00
6251	Voyages et déplacements	6 000,00	717,11	0,00	0,00	5 282,89
6256	Missions	0,00	334,05	0,00	0,00	-334,05
6261	Frais d'affranchissement	13 000,00	10 973,68	0,00	0,00	2 026,32
6262	Frais de télécommunications	32 300,00	31 253,41	0,00	0,00	1 046,59
627	Services bancaires et assimilés	1 400,00	57,29	0,00	0,00	1 342,71
6281	Concours divers (cotisations)	4 600,00	3 419,97	0,00	0,00	1 180,03
6284	Redevances pour services rendus	50 000,00	49 678,47	0,00	0,00	321,53
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	766,95	0,00	0,00	233,05
63512	Taxes foncières	14 000,00	13 963,00	0,00	0,00	37,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	30,00	0,00	0,00	470,00
6358	Autres droits	0,00	711,13	0,00	0,00	-711,13
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	285,99	0,00	0,00	-285,99
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 871 130,00	1 867 691,27	0,00	0,00	3 438,73
6218	Autre personnel extérieur	82 130,00	88 961,26	0,00	0,00	-6 831,26
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	5 352,99	0,00	0,00	-5 352,99
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	19 416,37	0,00	0,00	-19 416,37
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	3 290,71	0,00	0,00	-3 290,71
6411	Personnel titulaire	1 258 670,00	888 531,39	0,00	0,00	370 138,61
6413	Personnel non titulaire	467 930,00	256 183,10	0,00	0,00	211 746,90
6415	Indemnité inflation	0,00	4 400,00	0,00	0,00	-4 400,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	92 754,90	0,00	0,00	-92 754,90
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	135 882,92	0,00	0,00	-135 882,92
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	250 092,02	0,00	0,00	-250 092,02
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	13 567,94	0,00	0,00	-13 567,94
6455	Cotisations pour assurance du personnel	57 770,00	42 836,00	0,00	0,00	14 934,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	51 406,66	0,00	0,00	-51 406,66
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	147,30	0,00	0,00	-147,30
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	960,00	2 996,00	0,00	0,00	-2 036,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	9 577,56	0,00	0,00	-9 577,56
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 670,00	855,00	0,00	0,00	2 815,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	570,00	0,00	0,00	-570,00

COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE - BUDGET COMMUNAL M14 - CA - 2022

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6488	Autres charges	0,00	869,15	0,00	0,00	-869,15
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	366 550,00	303 138,66	0,00	0,00	63 411,34
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	611,88	0,00	0,00	-611,88
6531	Indemnités	80 000,00	78 793,29	0,00	0,00	1 206,71
6533	Cotisations de retraite	7 000,00	7 088,54	0,00	0,00	-88,54
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	7 002,62	0,00	0,00	-7 002,62
6535	Formation	1 840,00	796,08	0,00	0,00	1 043,92
6541	Créances admises en non-valeur	13 000,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	849,50	0,00	0,00	-849,50
6553	Service d'incendie	59 800,00	59 791,26	0,00	0,00	8,74
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	41 800,00	18 987,45	0,00	0,00	22 812,55
65548	Autres contributions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	9 540,00	10 176,00	0,00	0,00	-636,00
657362	Subv. fonct. CCAS	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	94 220,00	79 040,00	0,00	0,00	15 180,00
65888	Autres	18 350,00	2,04	0,00	0,00	18 347,96
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		3 310 140,00	3 153 721,71	0,00	0,00	156 418,29
66	Charges financières (b)	17 810,00	10 335,01	0,00	0,00	7 474,99
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 300,00	5 137,07	0,00	0,00	1 162,93
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	1 822,35	0,00	0,00	-1 822,35
6618	Intérêts des autres dettes	10 510,00	3 375,59	0,00	0,00	7 134,41
6681	Indemnité rbt anticipé emprunt à risque	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	4 310,00	2 197,20	0,00	0,00	2 112,80
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 310,00	2 197,20	0,00	0,00	2 112,80
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	19 420,00	0,00	0,00	0,00	19 420,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	19 420,00	0,00	0,00	0,00	19 420,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		3 351 680,00	3 166 253,92	0,00	0,00	185 426,08
023	Virement à la section d'investissement	629 030,00	0,00			629 030,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	34 000,00	33 255,11			744,89
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	34 000,00	33 255,11			744,89
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		663 030,00	33 255,11			629 774,89
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		663 030,00	33 255,11			629 774,89
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 014 710,00	3 199 509,03	0,00	0,00	815 200,97
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	50 000,00	31 847,79	0,00	0,00	18 152,21
6419	Remboursements rémunérations personnel	50 000,00	26 721,54	0,00	0,00	23 278,46
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	4 400,00	0,00	0,00	-4 400,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	726,25	0,00	0,00	-726,25
70	Produits services, domaine et ventes div	176 350,00	141 754,00	0,00	0,00	34 596,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	2 900,00	1 927,53	0,00	0,00	972,47
70312	Redevances funéraires	500,00	100,00	0,00	0,00	400,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	23 450,00	16 680,47	0,00	0,00	6 769,53
7037	Contribution pour dégradation des voies	0,00	3 209,20	0,00	0,00	-3 209,20
7062	Redevances services à caractère culturel	3 500,00	4 503,00	0,00	0,00	-1 003,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	117 500,00	100 186,85	0,00	0,00	17 313,15
70878	Remb. frais par d'autres redevables	24 000,00	9 510,00	0,00	0,00	14 490,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	4 500,00	5 636,95	0,00	0,00	-1 136,95
73	Impôts et taxes	2 355 130,00	2 386 803,57	0,00	0,00	-31 673,57
73111	Impôts directs locaux	2 630,00	1 562 119,00	0,00	0,00	-1 559 489,00
73112	Cotisation sur la VAE	1 554 360,00	0,00	0,00	0,00	1 554 360,00
73211	Attribution de compensation	570 860,00	570 864,00	0,00	0,00	-4,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	51 030,00	51 024,00	0,00	0,00	6,00
73224	Fonds départ DMTO pour com de - 5000 hab	102 450,00	141 689,00	0,00	0,00	-39 239,00
7336	Droits de place	33 800,00	21 343,82	0,00	0,00	12 456,18
7351	Taxe consommation finale d'électricité	40 000,00	39 763,75	0,00	0,00	236,25
74	Dotations et participations	1 161 020,00	1 017 460,13	0,00	0,00	143 559,87
7411	Dotation forfaitaire	345 040,00	345 037,00	0,00	0,00	3,00
74121	Dotation de solidarité rurale	341 230,00	341 226,00	0,00	0,00	4,00
74127	Dotation nationale de péréquation	78 250,00	78 252,00	0,00	0,00	-2,00
7461	DGD	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
74718	Autres participations Etat	173 530,00	102 518,49	0,00	0,00	71 011,51
7472	Participat° Régions	7 930,00	16 360,18	0,00	0,00	-8 430,18
7473	Participat° Départements	82 330,00	46 339,00	0,00	0,00	35 991,00
74748	Participat° Autres communes	18 650,00	35 452,70	0,00	0,00	-16 802,70
7478	Participat° Autres organismes	59 140,00	11 849,76	0,00	0,00	47 290,24
74832	Attribution du fonds départemental TP	14 500,00	0,00	0,00	0,00	14 500,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	25 790,00	25 795,00	0,00	0,00	-5,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	12 130,00	14 630,00	0,00	0,00	-2 500,00
75	Autres produits de gestion courante	70 610,00	77 363,07	0,00	0,00	-6 753,07
752	Revenus des immeubles	56 600,00	63 447,51	0,00	0,00	-6 847,51
757	Redevances versées par fermiers, conces.	13 910,00	13 914,50	0,00	0,00	-4,50
7588	Autres produits div. de gestion courante	100,00	1,06	0,00	0,00	98,94
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		3 813 110,00	3 655 228,56	0,00	0,00	157 881,44
76	Produits financiers (b)	300,00	18,49	0,00	0,00	281,51
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	0,00	2,24	0,00	0,00	-2,24
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	11,25	0,00	0,00	-11,25
7688	Autres	300,00	5,00	0,00	0,00	295,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 300,00	7 543,09	0,00	0,00	-5 243,09
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	329,72	0,00	0,00	-329,72
7788	Produits exceptionnels divers	2 300,00	7 213,37	0,00	0,00	-4 913,37
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		3 815 710,00	3 662 790,14	0,00	0,00	152 919,86
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		3 815 710,00	3 662 790,14	0,00	0,00	152 919,86
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		199 000,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (4) Dont 776.
- (5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	10 500,00	0,00	0,00	10 500,00
2051	Concessions, droits similaires	10 500,00	0,00	0,00	10 500,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	5 600,00	5 556,12	0,00	43,88
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	5 600,00	5 556,12	0,00	43,88
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	2 121 699,45	517 303,93	974 816,01	629 579,51
2111	Terrains nus	15 712,56	15 012,00	0,00	700,56
2112	Terrains de voirie	0,00	1 344,00	0,00	-1 344,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	418 637,00	522,29	0,00	418 114,71
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	3 480,00	0,00	-3 480,00
21311	Hôtel de ville	2,00	573,60	0,00	-571,60
21312	Bâtiments scolaires	115 955,86	112 355,05	28 560,00	-24 959,19
21316	Equipements du cimetière	0,00	16 979,91	9 600,00	-26 579,91
21318	Autres bâtiments publics	590 030,96	92 259,75	131 902,26	365 868,95
2138	Autres constructions	0,00	21 789,48	0,00	-21 789,48
2151	Réseaux de voirie	477 120,24	71 272,33	619 791,99	-213 944,08
2152	Installations de voirie	205 599,29	27 910,88	89 739,60	87 948,81
21538	Autres réseaux	65 275,94	64 156,86	0,00	1 119,08
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	2 148,00	0,00	-2 148,00
2182	Matériel de transport	15 720,00	14 998,76	0,00	721,24
2183	Matériel de bureau et informatique	125 385,52	34 486,27	66 166,27	24 732,98
2184	Mobilier	9 934,00	7 955,48	6 409,85	-4 431,33
2188	Autres immobilisations corporelles	82 326,08	30 059,27	22 646,04	29 620,77
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 137 799,45	522 860,05	974 816,01	640 123,39
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	120 000,00	116 080,79	0,00	3 919,21
1641	Emprunts en euros	120 000,00	116 080,79	0,00	3 919,21
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	1 700,00	1 700,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	1 700,00	1 700,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00			
Total des dépenses financières		141 700,00	117 780,79	0,00	23 919,21
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 279 499,45	640 640,84	974 816,01	664 042,60
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 279 499,45	640 640,84	974 816,01	664 042,60
Pour information		838 348,18			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET				III	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2	
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 318 428,78	294 054,56	877 836,11	146 538,11
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	564 358,62	37 157,44	378 300,62	148 900,56
1322	Subv. non transf. Régions	46 666,50	0,00	7 961,50	38 705,00
1323	Subv. non transf. Départements	349 757,00	185 246,35	265 876,00	-101 365,35
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	16 151,00	0,00	0,00	16 151,00
1341	D.E.T.R. non transférable	341 495,66	71 650,77	225 697,99	44 146,90
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	300 000,05	300 000,00	0,00	0,05
1641	Emprunts en euros	300 000,05	300 000,00	0,00	0,05
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 618 428,83	594 054,56	877 836,11	146 538,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	804 973,80	786 552,73	0,00	18 421,07
10222	FCTVA	270 682,00	263 251,45	0,00	7 430,55
10223	TLE	17 333,00	0,00	0,00	17 333,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	6 342,48	0,00	-6 342,48
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	516 958,80	516 958,80	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	31 415,00		0,00	
Total des recettes financières		836 388,80	786 552,73	0,00	49 836,07
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 454 817,63	1 380 607,29	877 836,11	196 374,23
021	Virement de la sect° de fonctionnement	629 030,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	34 000,00	33 255,11		744,89
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	0,00	5 321,44		-5 321,44
281571	Matériel roulant	0,00	13 468,67		-13 468,67
28182	Matériel de transport	34 000,00	14 465,00		19 535,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		663 030,00	33 255,11		629 774,89
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		663 030,00	33 255,11		629 774,89
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 117 847,63	1 413 862,40	877 836,11	826 149,12
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615 sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 263 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 263 000,00									
1148	SA Agence France Locale	18/10/2019		20/10/2020	200 000,00	F		0,130	0,132		A	X Echéance constante		A-1
1807	SA Agence France Locale	19/07/2021		02/08/2022	230 000,00	F		0,410	0,410		A	X Echéance constante		A-1
2412	SA Agence France Locale	15/11/2022		20/03/2023	300 000,00	V	EURIBOR	2,430	2,430		T	C		A-1
MON280927EUR	SOCIETE ANONYME La Banque Postale	20/11/2013		01/03/2014	533 000,00	F		3,050	3,121		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE - BUDGET COMMUNAL M14 - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 263 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		708 574,72					101 568,35	4 140,95	0,00	1 235,71
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		708 574,72					101 568,35	4 140,95	0,00	1 235,71
1148		0,00	A-1	140 276,38	6,83	F		0,132	19 934,10	211,17	0,00	0,00
1807		0,00	A-1	207 421,17	8,67	F		0,410	22 578,83	943,00	0,00	351,98
2412		0,00	A-1	300 000,00	25,00	V	EURIBOR	2,430	0,00	0,00	0,00	729,00
MON280927EUR		0,00	A-1	60 877,17	1,00	F		3,121	59 055,42	2 986,78	0,00	154,73
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE - BUDGET COMMUNAL M14 - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
Total général		0,00		708 574,72					101 568,35	4 140,95	0,00	1 235,71

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4	0	0	0	0
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	708 574,72	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
V	Subvention d'équipement versées	1	01/01/2000
L	Matériel de transport et véhicules industriels	8	23/02/2015

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		140 000,00	I 116 080,79
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		120 000,00	116 080,79
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	120 000,00	116 080,79
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		20 000,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	116 080,79	974 816,01	838 348,18	1 929 244,98

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		982 460,00	III 302 849,04
Ressources propres externes de l'année (a)		288 015,00	269 593,93
10222	FCTVA	270 682,00	263 251,45
10223	TLE	17 333,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	6 342,48
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		694 445,00	33 255,11
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	0,00	5 321,44
281571	Matériel roulant	0,00	13 468,67
28182	Matériel de transport	34 000,00	14 465,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	31 415,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	629 030,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	302 849,04	877 836,11	0,00	516 958,80	1 697 643,95

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 929 244,98
Ressources propres disponibles	IV 1 697 643,95
Solde	V = IV – II (3) -231 601,03

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	105 709,30
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	105 709,30
Recettes réelles de fonctionnement	II	3 662 790,14
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	2,89

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
Association ADELFA	150,00	
Association AMICALE DES DONNEURS DE SANG	100,00	
Association AMICALE LAIQUE Mr BAUCHE Daniel	1 700,00	
Association ANCIEN COMBATTANTS PRIS.DE GUERR ACPG	300,00	
Association ARBITRES CONTRE LE CANCER	300,00	
Association ASS JEUNES SAPEURS POMPIERS CAST	550,00	
Association ASS ROWING CLUB CASTILLONNAIS	10 000,00	
Association ASSO COTEAUX DE DORDOGNE	1 000,00	
Association ASSOC KARATE DO	2 000,00	
Association BAMBOU CASTILLONNAIS	500,00	
Association CASTI'LAB	22 000,00	
Association CASTILLON 1453	15 000,00	
Association Club les Déjantés du Coteau	1 000,00	
Association EHPAD'EQUUS	300,00	
Association FNACA	150,00	
Association FUSIL CASTILLONNAIS	400,00	
Association GDSA 33 GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DES ABEILLES DE GIRONDE	250,00	
Association HAND BALL CLUB	2 000,00	
Association JUDO CLUB	1 500,00	
Association LA TOURNEE	500,00	
Association LE MAXIMUM	1 000,00	
Association MEDAILLES MILITAIRES	80,00	
Association PARCHEMINS	800,00	
Association PETANQUE FOMBEAUDAISE	350,00	
Association SECOURS CATHOLIQUE	300,00	
Association SECOURS POPULAIRE	300,00	
Association SPORTIVE C E S	450,00	
Association TENNIS CLUB	2 000,00	
Association UNION SPORTIVE CASTILLON (USC)	10 000,00	
<u>Entreprises</u>		
SAS ESPACE JAPON	765,00	
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
Association CROIX ROUGE FRANCAISE	3 200,00	
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
ADMINISTRATION CENTRE DE GESTION	95,00	
Service SDIS	5 556,12	
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
ADMINISTRATION CCAS	40 000,00	
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	124 596,12	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		14,00	0,00	14,00	9,00	0,00	9,00
Attaché	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
adjoint adm	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
adjoint adm ppal 1ere classe	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
adjoint adm ppal 2eme classe	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
redacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		26,00	0,00	26,00	19,00	0,00	19,00
Adjoint technique	C	22,00	0,00	22,00	18,00	0,00	18,00
Adjoint technique ppal 1ere classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique ppal 2eme classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien ppal de 2é classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
technicien ppal de 1ere classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
atsem 1e classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
atsem ppal 2e classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		6,00	0,00	6,00	4,00	0,00	4,00
adjoint du patrimoine	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
adjoint du patrimoine ppal 2e classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
assistant conservation principal 2e classe	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
adjoint d'animation ppal 2eme classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		6,00	0,00	6,00	3,00	0,00	3,00
brigadier	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
brigadier chef principal	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
gardien brigadier	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE - BUDGET COMMUNAL M14 - CA - 2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		4,00	0,00	4,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maitrise	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maitrise Principal (cuisine)	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur Général des Services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		59,00	0,00	59,00	38,00	0,00	38,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
1		CULT		0,00	A besoin saisonni	CDD a
1	B	ANIM		0,00	A contrat de proj	CDD a
1	A	ADM		0,00	A contrat de proj	CDD a
1	C	TECH		0,00	A accroissement t	CDD a
2	B	ADM		0,00	A contrat de proj	CDD a
2	C	ADM		0,00	A besoin saisonni	CDD a
2	C	ADM		0,00	A accroissement t	CDD a
2		TECH		0,00	A besoin saisonni	CDD a
6		TECH		0,00	A accroissement t	CDD a
9		TECH		0,00	A PEC	CDD a
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
01/01/2012 - Société anonyme	CRCAM	CRCAM	Personne Morale de Droit Privée	152,45
01/01/2012 -	CRCAM	CRCAM	Personne Morale de Droit Privée	304,88
01/01/2012 -	HLM DU LIBOURNAIS	SOCIETE ANONYME HLM DU LIBOURNAIS	Etablissement Public National	1 524,49
30/09/2019 -	Agence France Locale	SA Agence France Locale		6 800,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
SM Agence de Gestion et de Developpement Informatique	28/02/2008	SFP	495,00
SIL DU CHENIL DU LIBOURNAIS	07/08/2012	SFP	2 508,48
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CCAS de Castillon la Bataille		-	SPA	Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	3 307 000,00	2,57	44,77	10,30	1 480 544,00	13,14
TFPNB	31 800,00	3,25	54,56	10,31	17 350,00	13,89
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	3 338 800,00	2,58			1 497 894,00	13,15

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par (1) Le Maire.
 A , le 01/01/2000
 Le Maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
 A , le 01/01/2000
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.